

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 5 septembre 2023, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, avenue Fielding, qui s'est poursuivie le 11 septembre 2023, à la même heure et au même endroit.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Bentrovato, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M. Jamie Fabian, commissaire
M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent – via TEAMS

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – Ouest
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Anna Villalta, directrice adjointe, Services éducatifs
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1. Reconnaissance du territoire

Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.

2. Nomination d'Ella Huot-Attia à titre d'Élève du mois

L'élève du mois de septembre à la CSEM est Ella Huot-Attia, une élève de 6^e année du Centre Mackay. Ella n'avait que six ans lorsqu'elle a reçu un diagnostic d'une ataxie épisodique, une maladie génétique rare qui cause des problèmes liés à la marche, à la mobilité et à l'équilibre, ainsi que des douleurs névralgiques et musculaires. Pourtant, Ella a trouvé le moyen de persévérer grâce à la musique et à la danse. Celle qui adorait la musique avant son diagnostic suit désormais une musicothérapie à l'Hôpital de Montréal pour enfants et a appris à danser dans son fauteuil roulant. Le sourire éclatant d'Ella et son attitude positive sont une source d'inspiration pour tous ceux qui la rencontrent.

Consulter ce reportage :
<https://globalnews.ca/news/9926245/montreal-childrens-hospital-music-therapy-program/>

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Mario Bontrovato propose d'ajouter à l'ordre du jour la question de la rémunération des commissaires.

Sur une motion de M. Joe Ortona qui conteste sa décision selon laquelle il ne s'agit pas d'une question urgente.

Vote : 11-2-2. Motion adoptée.

En faveur	J. Ortona, M. Corsi, S. De Vito, J. Fabian, R. Federico, J. Feldman, E. Israel, J. Kromida, P. Mercuri, T. Speranza, D. Tatone
Contre	M. Bontrovato, M. Pietrangelo
Abstention	A. Cannavino, J. Lalla

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Vote : 14-1-0. Motion adoptée. (M. J. Lalla a voté contre)

Résolution n° 23-09-05-3

4. Réunion à huis clos

4.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos

Sur une motion de M. Tony Speranza, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 16.

Fin de la réunion à huis clos à 19 h 44.

5.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>4.2 Décision du protecteur de l'élève - Dossier SO 100523</u></p> <p>ATTENDU QUE les plaignants ont déposé des plaintes en désaccord avec une décision rendue les 29 mars et 1^{er} mai 2023 par l'administration;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le protecteur de l'élève a compétence sur une plainte déposée par un parent ou un élève qui a trait aux services que la commission scolaire fournit en vertu de cette loi et qui porte sur l'insatisfaction à l'égard du traitement de la plainte ou de son résultat;</p> <p>ATTENDU QUE le 20 avril 2023, le protecteur de l'élève a reçu des plaintes de la part des plaignants et a présenté un rapport préliminaire au conseil des commissaires le 23 mai 2023 à l'effet que la décision de l'administration était raisonnable et qu'il serait déraisonnable de recommander au conseil de révoquer la décision, à quelques semaines de la fin de l'année scolaire;</p> <p>ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a procédé à une enquête et a remis au conseil des commissaires un rapport sur les plaintes dans le délai de 30 jours prescrit par l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et l'article 8.1.8 du Règlement n° 8 (2020) de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) sur la procédure d'examen des plaintes;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires a examiné lesdits rapports conformément à l'article 8.1.9 du Règlement n° 8 (2020) de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil des commissaires informe les plaignants qu'à la suite de l'étude des rapports soumis par le protecteur de l'élève, aucune suite ne sera donnée et que les parents seront avisés des motifs de cette décision.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la secrétaire générale informe chaque parent par écrit.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-05-4.2</u></p>
6.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais d'adhésion à l'ACSAQ ➤ Équipe Ortona
7.	<p><u>Adoption des procès-verbaux</u></p> <p><u>7.1 Réunion ordinaire du conseil du 20 juin 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-05-7.1</u></p> <p><u>7.2 Réunion extraordinaire du conseil du 29 juin 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 29 juin 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-05-7.2</u></p>

	<p><u>7.3 Réunion extraordinaire du conseil du 16 août 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 16 août 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-05-7.3</u></p>
8.	<p><u>Affaires relevant des procès-verbaux</u></p> <p>Concernant le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 16 août 2023, M. Cannavino lit une lettre anonyme signée par des enseignants de français qu'il a reçue concernant les propos tenus par M^{me} De Vito sur les réseaux sociaux.</p> <p>M^{me} De Vito a présenté ses excuses pour la déclaration qu'elle a faite sur les réseaux sociaux.</p> <p>À la suite de cette intervention, une discussion s'est engagée sur le sujet.</p> <p>Concernant le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 20 juin 2023, M. Lalla explique que les membres du conseil n'ont pas discuté du changement de format de l'événement de reconnaissance des bénévoles. De plus amples échanges ont eu lieu à ce sujet.</p> <p>En ce qui concerne le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 29 juin 2023, M. Lalla a soulevé des questions à propos des cartes de crédit de la commission scolaire. Il s'interroge à savoir si le président a une telle carte de crédit et si les points accumulés sont utilisés par la commission scolaire ou par la personne détentrice de la carte.</p>
	<p>M. Daniel Tatone quitte la réunion à 20 h 49.</p>
	<p>Sur une motion de M. Tony Speranza, le conseil des commissaires décrète une pause de 5 minutes.</p> <p>Vote : 14-1-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino a voté contre)</p>
	<p>La séance reprend à 20 h 57.</p>
9.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>9.1 Hommage en septembre 2023</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Adele Paluzzi, enseignante retraitée à l'école East Hill</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé à la famille endeuillée.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée. (M. D. Tatone absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-05-9.1</u></p>

10. Rapport du président

Présentation du président, M. Joe Ortona :

- Un très bel événement a eu lieu à l'école Carlyle pour entamer l'année scolaire. M. Ortona était présent aux côtés de la commissaire de cet arrondissement, M^{me} Israel, ainsi que de M. Peter Malouf, maire de la Ville de Mont-Royal, et de Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal–Outremont. M. Ortona et M^{me} Israel en ont profité pour discuter des enjeux locaux, de l'éducation, de la décision rendue en lien avec la loi 40 et de la sécurité des piétons aux abords des écoles.
- Durant l'été, M. Ortona et M. Feldman ont rencontré le député de Saint-Henri–Sainte-Anne, Guillaume Cliche-Rivard, pour discuter de questions relatives à l'éducation et de la loi 40 alors toujours en suspens, le jugement n'ayant pas encore été reçu à ce moment-là. Ils ont également eu de bons échanges entourant les lois 21 et 96, et se sont entretenus de certains des besoins propres à la Commission scolaire English-Montréal.
- Le 2 août, nous avons reçu le jugement tant attendu quant à la loi 40. Les médias ont rapporté que nous avons gagné. Les trois points principaux sur lesquels nous avons eu gain de cause, tous concernant la gestion et le contrôle, sont les suivants. Premièrement, le droit constitutionnel d'avoir des représentants élus, le droit constitutionnel de tenir des élections, le droit constitutionnel pour la communauté d'expression anglaise de choisir ses représentants et d'avoir des élus qui rendent des comptes à la communauté anglophone. Par ailleurs, la liste électorale a été déclarée inconstitutionnelle. À l'heure actuelle, n'importe qui peut s'inscrire sur la liste, ce qui ne garantit en aucun cas que ce sont les membres de la communauté anglophone qui élisent en tant qu'électeurs les représentants. Le juge a suspendu cette partie de sa décision pendant 18 mois. Le gouvernement aura 18 mois pour effectuer les changements législatifs, une fois le délai passé, il sera considéré comme inconstitutionnel. Deuxièmement, le gouvernement n'a pas consulté la communauté anglophone en l'invitant à présenter un mémoire. Le gouvernement a l'obligation d'écouter les préoccupations de la communauté anglophone et d'y répondre dans les lois qu'il adopte. Enfin, certaines des mesures contenues dans la *Loi sur l'instruction publique* concernant le financement ont été jugées inconstitutionnelles. La gestion et le contrôle signifient que la commission scolaire détermine comment et où nous allouons certains fonds. Le gouvernement a jusqu'au 11 septembre 2023 pour en appeler de la décision rendue quant au projet de loi 40.

11. Rapport du directeur général

Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :

- Au nom de tous les cadres supérieurs, M. Katalifos a souhaité à toutes les parties prenantes une excellente nouvelle année scolaire. Tous sont très enthousiastes face à cette nouvelle année prometteuse. L'année scolaire 2023-2024 marque le 25^e anniversaire de la transformation par le gouvernement du Québec des commissions scolaires publiques confessionnelles en commissions linguistiques. La CSEM se réjouit de célébrer ce jalon important avec tous ses partenaires. Le nouveau logo créé, pour l'occasion, par Emine Arslan apparaît déjà sur nos nouvelles banderoles et nos nouveaux t-shirts, et nous ne manquerons pas de l'intégrer dans tous les événements que nous organiserons cette année. Cet anniversaire a été officiellement souligné lors du premier jour de classe à l'école primaire Carlyle. Un grand merci à la directrice Dina Vourdousis, à l'ensemble de son personnel ainsi qu'à toute la communauté pour leur accueil, ils ont fait un travail formidable.
- L'édition d'automne du journal *EMSB Express* est maintenant disponible. On y retrouve un aperçu des journées Portes ouvertes des écoles secondaires, des messages du directeur général et du président, le calendrier scolaire du secteur des jeunes, une section spéciale qui rend hommage aux bénévoles et une autre sur les apprenants « doués et exceptionnels », des articles sur le sport et bien plus encore. Vous pouvez le consulter sur notre site Web et il sera livré dans les écoles et à nos points de chute cette semaine.
- Les écoles primaires et secondaires de la CSEM organiseront chacune des journées Portes ouvertes cet automne. Pour plus de détails, les membres de la communauté sont invités à consulter le www.emsbopenhouses.com. Nous les convions à venir visiter nos écoles pour découvrir tout ce qu'elles ont à offrir.

- En réponse à l'annonce du ministre de l'Éducation interdisant l'utilisation du cellulaire dans les salles de classe, la commission scolaire a répondu à de nombreuses demandes de la part des médias. Les écoles secondaires de la CSEM ont déjà mis en place des protocoles sous différentes formes et même si cette question n'est pas particulièrement préoccupante au primaire, la CSEM suivra de près les prochaines mesures prises par le Ministère à ce sujet.
- Le journal *Inspirations* continue de desservir la communauté avec des histoires inspirantes et marquantes en lien avec les besoins particuliers et la santé mentale. Une nouvelle édition paraîtra d'ici un mois et demi. Le journal sera distribué et sera également disponible sur notre site Web ainsi que sur notre page Facebook pour que le public puisse le consulter.
- Nous invitons tous les élèves de la CSEM de la 4^e année du primaire à la 5^e année du secondaire qui aiment chanter à auditionner pour se joindre à la Chorale de la CSEM. La Chorale, qui en est à sa 44^e saison, offre une formation musicale exceptionnelle et l'occasion de développer sa voix, d'améliorer son langage, ses compétences auditives, sa mémoire, sa discipline, sa confiance en soi et d'interpréter la meilleure littérature classique, contemporaine et multiculturelle, de travailler avec des musiciens professionnels, de se produire dans les plus grandes salles de concert de Montréal, et plus encore. Les élèves peuvent auditionner lors des répétitions du samedi matin les 9, 16, 23 ou 30 septembre à l'école Royal Vale. Nous invitons les élèves intéressés ainsi que leurs parents à contacter Patricia Abbott à pabbott@emsb.qc.ca ou à appeler la commission scolaire au 514 483-7200, poste 7234, pour obtenir un rendez-vous.
- La CSEM a obtenu l'année dernière une subvention Nova de la Fondation communautaire juive de Montréal pour mettre en œuvre un programme d'éducation sur l'Holocauste. Grâce à ce financement, plusieurs sorties scolaires ont pu être organisées au Musée de l'Holocauste de Montréal, avec comme conférenciers invités des survivants. De plus, un certain nombre de programmes scolaires ont pu être mis en place. Cette année encore, grâce à la générosité de certains donateurs, la CSEM sera en mesure d'offrir un programme. Parmi les plus notables, le jeune homme d'affaires montréalais Henry Zavriyev qui a fait un don spécial destiné à cinq écoles secondaires du secteur est : Laurier Macdonald, Lester B. Pearson, Rosemont, Vincent Massey et John F. Kennedy.
- La CSEM est heureuse d'annoncer l'ajout de classes de 3^e année du secondaire au Programme Mile End pour l'année scolaire 2023-2024.
- En terminant, une équipe du Centre de santé et d'études commerciales Shadd participera à la course de bateaux-dragons CanSupport BDO des Cèdres, le samedi 9 septembre (de 8 h à 14 h), à la Promenade Père-Marquette, à Lachine. D'autres activités sont prévues tout au long de la journée, telles que zumba et yoga, ainsi que d'autres activités familiales. Cet événement est essentiel pour sensibiliser la population et amasser des fonds indispensables afin de soutenir le Centre CanSupport des Cèdres, qui fournit gratuitement un soutien psychologique, émotionnel, pratique et financier aux patients atteints de cancer ainsi qu'à leur famille, à raison d'une personne à la fois, au cours des 30 dernières années. Félicitations à l'équipe de Shadd pour sa participation et ses efforts.

12. Rapports des comités

12.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Rosemarie Federico :

- Il n'y a pas eu de rapport depuis la dernière réunion. La prochaine réunion est prévue le 22 octobre.

12.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- Il n'y a pas eu de rapport depuis la dernière réunion. La prochaine réunion est prévue le 26 octobre.

12.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Maria Corsi :

- Le comité de parents a tenu une réunion extraordinaire le 21 août, pour discuter de sa réponse à la consultation sur le Règlement n° 13 - Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la

commission scolaire. Le comité de parents a procédé à un vote par courriel sur deux recommandations concernant des ajouts mineurs au règlement, qui ont été acceptées.

- M^{me} Corsi a également indiqué qu'elle encourageait tous les parents à assister aux assemblées annuelles de leur école, à faire du bénévolat ainsi qu'à prendre part à l'OPP et au conseil d'établissement. Il est très gratifiant de s'impliquer dans l'éducation et les activités quotidiennes de son enfant et d'avoir son mot à dire sur les questions qui préoccupent les parents. Le comité de parents souhaite voir beaucoup de nouveaux visages autour de la table.

12.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Il n'y a pas eu de rapport depuis la dernière réunion.

12.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- Le comité a rencontré l'équipe de vérification pour discuter de son approche, des hypothèses qu'elle formule, des mesures qu'elle prendra ainsi que de la date butoir pour la présentation des conclusions de la vérification, à savoir le 12 octobre. Il convient de noter que de nouvelles réglementations sont entrées en vigueur. Tout d'abord, il est désormais nécessaire de procéder à un échantillonnage plus important, ce qui augmentera le travail à effectuer. Deuxièmement, l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations permet de mettre des fonds de côté en tant que passif pour la valeur actualisée nette future.
- La prochaine réunion est prévue le 12 octobre.

12.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Bentrovato :

- Il n'y a pas eu de rapport depuis la dernière réunion.

12.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président et membre substitut du comité, M. Agostino Cannavino :

- Il n'y a pas eu de rapport depuis la dernière réunion. La prochaine réunion est prévue le 14 septembre.

12.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- Il n'y a pas eu de rapport depuis la dernière réunion. La prochaine réunion aura lieu dès que les nouveaux représentants des élèves seront élus.

13. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. James Kromida :

- À l'école primaire Gardenview, le réseau de circulation a été modifié. M. Kromida a été informé par le maire que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont alloué des fonds pour rendre les zones autour des écoles plus sécuritaires.

Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :

- Félicitations à Ella, nommée l'Élève du mois à la CSEM, en 6^e année au Centre Mackay, dans la circonscription de M. Lalla. Elle est une véritable source d'inspiration pour ses camarades de classe et pour nous tous. Bravo Ella!

- En juin, des élèves de l'école Royal Vale ont pu visiter le musée mobile de la LNH à proximité du parc Confédération. Ils ont été invités par les Canadiens de Montréal. Le musée mobile est une expérience unique qui présente 840 pieds carrés d'histoire, y compris des artefacts exclusifs de joueurs de tous les horizons, des éléments vidéo, une cabine de diffusion interactive et un regard sur la prochaine génération de jeunes joueurs, d'officiels, de diffuseurs et de femmes dans le domaine du hockey. L'exposition rend hommage aux pionniers et aux artisans du changement issus de multiples groupes démographiques sous-représentés et multiculturels, qui ont tous laissé leur empreinte sur notre sport et qui démontrent que le hockey est pour tout le monde.
- La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et la Journée du chandail orange ont lieu le 30 septembre. Cette journée rend hommage aux enfants qui ne sont jamais rentrés chez eux et aux survivants des pensionnats, ainsi qu'à leurs familles et à leurs communautés. La Journée du chandail orange est une journée commémorative locale menée par des autochtones et destinée à sensibiliser aux conséquences intergénérationnelles des pensionnats sur les individus, les familles et les communautés. Cette année, l'association foyer-école de l'école Edinburgh est ravie de s'associer à Iron Horse Wear House, une entreprise autochtone située à Kahnawake. Le chandail arbore un motif autochtone unique avec le message « Every Child Matters » (Chaque enfant compte) imprimé au centre. Les bénéfices de la vente du chandail orange seront versés au Fonds de réconciliation avec les Autochtones du Nord-Ouest (Native Northwest Reconciliation Fund) afin de soutenir les personnes et les familles qui continuent d'être affectées par les pensionnats et les traumatismes intergénérationnels.

Point présenté par la commissaire, M^{me} Ellie Israel :

- La sécurité à l'intérieur et autour des écoles est très importante et à l'Académie internationale Marymount, le directeur James Fequet et son personnel font un excellent travail à cet égard. M^{me} Israël a mené une campagne visant à abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur le chemin de la Côte-Saint-Luc.
- M^{me} Israel a remercié M. Fequet, directeur de l'Académie internationale Marymount, de l'avoir invitée à prendre part à la cérémonie des finissants de Marymount.
- À l'école Coronation, le Service des communications a organisé une rencontre avec Julian Sher, diplômé de l'école Coronation. Julian Sher est journaliste enquêteur canadien, cinéaste et producteur de l'émission *The 5th Estate*, auteur et formateur en salle de rédaction. En s'adressant aux élèves, il leur a dit qu'ils étaient capables de faire tout ce qu'ils souhaitaient dans la vie.
- Organisé par Mike Cohen, Daniel Smajovits et Brigida Sellato, le 25^e anniversaire de la CSEM fut célébré le premier jour d'école à Carlyle, en présence de tous les médias, de notre président, M. Ortona; de notre directeur général, M. Katalifos; de nos directeurs généraux adjoints, M^{me} Nickoletopoulos et M. Chadirdjian; et du directeur régional, M. Giannacopoulos. Ce fut un événement fort amusant présenté par la directrice Dina Vourdousis et le directeur adjoint Mario Benvenuto.
- Nous remercions et félicitons nos négociateurs de la CSEM, soit le président M. Ortona, le directeur général M. Katalifos ainsi que le conseil d'établissement de Dunrae Gardens et le maire de Ville de Mont-Royal, Peter Malouf, qui nous ont permis de sauver le parc verdoyant voisin de l'école Dunrae Gardens.
- M^{me} Israel a assisté aux cérémonies de remise des diplômes des écoles Sinclair Laird et St. Raphaël.
- M^{me} Israel a félicité Craig Olenik et son équipe pour son rôle de directeur de 11 écoles au sein du réseau d'écoles innovatrices. M. Olenik fait en sorte que les élèves aient du plaisir à aller à l'école et à ne pas décrocher, ce qui a incité nombre d'élèves à s'inscrire.

14.

Règlement n° 13 – Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire (220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*) – Suite à la consultation

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) propose d'adopter le Règlement n° 13 – *Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire (220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*)*;

ATTENDU QUE la commission scolaire a adopté la résolution n° 23-06-20-24.2, le 20 juin 2023, visant à envoyer, aux fins de consultation, le Règlement n° 13 aux groupes suivants :

1. *Comité consultatif de gestion centrale (CCGC)*;
2. *Comité de parents de la CSEM (CPCSEM)*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 25 août 2023;

ATTENDU QUE les commentaires formulés par les groupes ont été pris en compte et utilisés pour réviser le règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public de 30 jours a été donné;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Règlement n° 13 – *Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire* (220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*) soit approuvé et entre en vigueur à compter du jour de la publication de l'avis public.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée. (M. D. Tatone absent lors du vote)

Résolution n° 23-09-05-14

15. Élections scolaires – Circonscriptions électorales (version finale)

ATTENDU QU'une proposition préliminaire pour la division de dix (10) circonscriptions électorales, autorisée par le ministre de l'Éducation, a été soumise au conseil des commissaires lors d'une réunion de la commission, le 6 juin 2023;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 23-06-06-5, la proposition des dix (10) circonscriptions électorales était approuvée et que les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires* ont été appliquées dans les quinze (15) jours de cette adoption, par lesquelles cette proposition de division électorale a été l'objet d'un avis public publié le 14 juin 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.3 de la *Loi sur les élections scolaires*, un nombre d'électeurs égal ou supérieur à 400 doit avoir enregistré leur objection à cette proposition de division électorale pour que le conseil des commissaires tienne une séance publique afin d'entendre les personnes présentes conformément à la proposition de division;

ATTENDU QU'à la suite de la publication de l'avis public, aucune personne n'a signifié une opposition au projet de division électorale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires*, le conseil des commissaires doit adopter, par un vote minimum des 2/3 de ses membres ayant le droit de vote, une résolution à l'effet de diviser le territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales, après l'expiration du délai permettant aux électeurs de déposer leur objection à cette proposition ou après la tenue de la séance publique, selon le cas, mais avant le 31 décembre de l'année précédant l'année des élections générales pour lesquelles la division requise doit être fixée.

IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU QUE la division des dix (10) circonscriptions électorales telles que délimitées dans la documentation soumise lors de la réunion, et qui sont identiques à celles approuvées à la réunion de la commission le 6 juin 2023, soit adoptée.

Vote : 11-3-0. Motion adoptée. (M. M. Benvolante, M. A. Cannavino, M. J. Lalla ont voté contre; M. D. Tatone absent lors du vote)

Résolution n° 23-09-05-15

16.	<p><u>Prix de reconnaissance pour longs services de l'ACSAQ</u></p> <p>ATTENDU QU'un membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal occupe le poste de commissaire depuis plus de 25 ans;</p> <p>ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) invite ses commissions scolaires membres à soumettre le nom des commissaires qui se qualifient pour le prix de reconnaissance pour longs services (25 ans);</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la candidature de M. James Kromida, élu pour la première fois au conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal en juin 1998, soit soumise pour le prix de reconnaissance pour longs services de l'ACSAQ.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée. (M. D. Tatone absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-05-16</u></p>
	<p><u>Ajournement de la réunion au 11 septembre 2023 à 19 h 00</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément au Règlement n° 1 – <i>Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal</i>, les réunions commencent à 19 h 00 et se terminent au plus tard à 22 h 00;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en raison du caractère urgent de certains points de l'ordre du jour, la séance soit levée et ajournée au lundi 11 septembre 2023, à 19 h 00.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée. (M. D. Tatone absent lors du vote)</p>
	<p>La séance est levée à 22 h 05.</p>
	<p><u>Continuation de la réunion ordinaire du conseil du 5 septembre le 11 septembre 2023</u></p> <p>Le président indique que tous les points de 1 à 16 ont déjà été traités le 5 septembre 2023.</p> <p><u>Commissaires présents :</u> M^e Joe Ortona, président M. Agostino Cannavino, vice-président M^{me} Maria Corsi, commissaire parent – via TEAMS M^{me} Sophie De Vito, commissaire M. Jamie Fabian, commissaire M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent – via TEAMS M. Julien Feldman, commissaire M^{me} Ellie Israel, commissaire M. James Kromida, commissaire – via TEAMS M. Joseph Lalla, commissaire M. Pietro Mercuri, commissaire M. Tony Speranza, commissaire parent M. Daniel Tatone, commissaire parent – via TEAMS</p> <p><u>Commissaires non présents :</u> M. Mario Bentrovato, commissaire M. Mario Pietrangelo, commissaire</p>

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – Ouest
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

17. Reconnaissance du parcours et de l'héritage des Italiens au Canada et proclamation du mois de juin « Mois du patrimoine italien » à la Commission scolaire English-Montréal

ATTENDU QU'à l'exception des populations autochtones, tous les Canadiens ont des ancêtres qui ont immigré au Canada au cours des 400 dernières années. Il est important de souligner que la première présence d'un Italien au Canada remonte à 1497, lorsque le navigateur et explorateur italien de Venise, Giovanni Caboto, a revendiqué les côtes de Terre-Neuve au nom du roi Henri VII d'Angleterre en déployant à la fois le drapeau anglais et le drapeau vénitien;

ATTENDU QUE les changements politiques, économiques, sociaux et culturels complexes survenus en Europe au milieu des années 1800, ont conduit les Italiens à être parmi les premiers Européens à quitter leur patrie et à se lancer dans un mouvement migratoire vers les Amériques, où les attendaient la liberté politique et les opportunités économiques. L'importante migration d'Italiens vers le Canada a eu lieu pendant les périodes d'avant-guerre, d'entre-deux-guerres et d'après-guerre, soit de 1860 à 1914, de 1920 à 1930 et de 1950 à 1970;

- En 1860, près de 2 000 immigrants du nord de l'Italie se sont installés à Montréal, Toronto et Vancouver, d'autres dans des villes minières et industrielles. Certains ont trouvé du travail en tant qu'enseignants, artistes professionnels, musiciens, tailleurs de pierre, maçons, artisans, tailleurs et cordonniers. En 1901, leur nombre atteignait 11 000;

- Le début des années 1900 fut une période de grande migration saisonnière, puisque plus de 60 000 Italiens du sud sont arrivés sur les côtes canadiennes pour répondre aux besoins des Chemins de fer nationaux du Canada, du Chemin de fer Canadien Pacifique et de la Dominion Coal Company, dans le but de gagner un salaire pour ensuite retourner dans leur pays d'origine. Ils travaillaient dans des conditions difficiles, dans les mines, la production d'acier, la construction de chemins de fer et de ponts, le débroussaillage au cœur du Canada et l'abattage de bois dans les forêts canadiennes pour la construction de systèmes de transport. Contre rémunération, les agents de main-d'œuvre s'occupaient de recruter des ouvriers et de leur transport. Parfois, ceux-ci amenaient plus d'hommes qu'il n'y avait d'emplois disponibles, les laissant à eux-mêmes et sans argent pour acheter un billet de retour. En conséquence, en 1904, le gouvernement canadien a lancé une Commission royale d'enquête sur l'immigration des ouvriers italiens à Montréal et sur les pratiques frauduleuses présumées des agences de placement, qui a abouti à l'octroi de licences strictes aux bureaux de placement afin de réglementer le recrutement des immigrants;

- La mise en place d'infrastructures essentielles a encouragé de nombreux ouvriers à s'installer et à faire venir leurs femmes et leurs enfants. Le changement de mode de vie fut difficile et, pour les aider à s'adapter à la vie au Canada, les immigrants ont trouvé un soutien dans la formation d'enclaves ethniques, la Petite Italie, des communautés qui ont permis d'entretenir des relations et de leur procurer un semblant de leur terre natale grâce à la langue, la nourriture, les coutumes, la musique et les croyances religieuses auxquelles ils étaient habitués;

- Le 25 août 1939, le gouvernement du Canada a invoqué la *Loi sur les mesures de guerre*. Ainsi, les Italiens, qu'ils soient ressortissants de pays ennemis ou citoyens canadiens, ont été persécutés et internés dans plus de 40 camps situés en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Environ 31 000 Italo-Canadiens sont déclarés étrangers ennemis. Quelque 700 Italiens ont été arrêtés et détenus,

principalement au camp de Petawawa, en Ontario, où ils ont été privés de leur droit à l'habeas corpus ou à un procès, et y sont restés pendant des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans. En 2021, le Premier ministre Justin Trudeau a présenté des excuses officielles à la Chambre des communes pour l'internement des Italo-Canadiens;

- En 1947, la mesure contre les sujets d'un pays ennemi a été levée et en 1949, le Canada, en tant que membre fondateur de l'accord de l'OTAN, qui mettait l'accent sur la promotion des liens politiques, économiques et culturels avec ses alliés, a approuvé le programme de parrainage familial, ouvrant la voie à la plus importante vague d'immigrants italiens de l'histoire du Canada;

- Entre 1950 et 1970, la population italienne du Canada a augmenté pour atteindre 450 000 personnes. Une fois de plus, les femmes et les hommes italiens qui ont rejoint la population active ont contribué à la croissance économique du Canada dans l'industrie lourde, la construction, l'industrie manufacturière, l'industrie vinicole, l'agriculture et l'hôtellerie;

ATTENDU QUE le paysage culturel d'un monde en évolution se définit par ceux qui le construisent et ceux qui s'y installent; aujourd'hui, plus de 1,5 million de Canadiens d'ascendance italienne considèrent le Canada comme leur patrie. Les Italo-Canadiens ont apporté d'innombrables contributions au Canada dans les domaines de l'ingénierie et de l'architecture, des arts et du divertissement, de l'administration, des affaires et de la gestion, de la vente, des communications, des services communautaires et sociaux, de l'éducation, de la science et de la technologie, de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, de l'État, de la santé et de la médecine, du droit ainsi que de la politique d'intérêt public;

ATTENDU QUE le recensement de 2021 pour le Grand Montréal faisait état de 267 240 personnes d'origine italienne vivant dans les communautés italiennes prospères de la Petite Italie, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies, de Montréal-Nord, de LaSalle, de Notre-Dame-de-Grâce, de l'Ouest de l'île et de Laval. Au fil des ans, les Italiens de ces communautés ont eu un impact significatif sur l'identité sociale, culturelle et politique de Montréal, notamment :

- Dans le quartier de la Petite Italie, l'église Madonna della Difesa, conçue et construite par des Italiens en 1918, a été désignée lieu historique national du Canada en 2002, car elle est étroitement associée à la plus ancienne communauté italienne du Canada, qui s'est établie à Montréal dans les années 1860;

- En 1969, l'ancienne commission scolaire, devenue la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, a achevé la construction de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, l'école secondaire francophone la plus moderne du territoire de Saint-Léonard, tandis que l'école secondaire Laurier Macdonald, qui desservait les élèves anglophones, était une école sans bâtiment, dans des installations scolaires louées, où les élèves suivaient leurs cours en fin d'après-midi et en début de soirée. Après des années de lutte et de débats politiques, un nouveau bâtiment a finalement été inauguré pour l'année scolaire 1983-1984;

- En 2023, la Commission scolaire English-Montréal peut se vanter d'offrir des classes intégrées du programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) dans trois écoles primaires de Saint-Léonard et de Rivière-des-Prairies, en plus de dispenser l'enseignement PELO dans plusieurs autres écoles primaires à l'heure du midi ou après l'école, offrant ainsi aux élèves une expérience d'apprentissage polyvalente en italien;

ATTENDU QUE, alors que nous célébrons ces contributions, nous devons également souligner que, tout au long de l'histoire, les Italiens ont été confrontés à des épreuves, des injustices et des préjugés. En dépit de tout, un profond attachement à la famille, une solide éthique de travail et la foi en Dieu ont permis aux Italiens de persévérer dans le maintien de leur identité tout en contribuant à la mosaïque culturelle qu'est le Canada;

ATTENDU QUE le 17 mai 2017, le Parlement canadien a adopté une motion visant à reconnaître officiellement le mois de juin comme le Mois du patrimoine italien;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à compter de juin 2024, le mois de juin soit reconnu comme le mois du patrimoine italien à la Commission scolaire English-Montréal.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission scolaire English-Montréal s'assure que le Mois du patrimoine italien soit célébré chaque année en juin au centre administratif, dans les écoles et les centres pour adultes, au moyen d'activités, d'expositions et de spectacles qui honorent le parcours et l'héritage des Italiens au Canada et qui célèbrent ce qui nous unit en tant que Canadiens.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Mois du patrimoine italien soit inscrit au calendrier multiculturel de la commission scolaire.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-09-11-17

18. Nomination d'un représentant du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

Le conseil des commissaires a procédé à la désignation d'un représentant :

M. Pietro Mercuri propose la candidature de M. Joe Ortona, qui accepte la nomination;
M^{me} Rosemarie Federico propose M. Julien Feldman, qui décline la proposition;

Il n'y a pas d'autres nominations ou auto-nominations et les nominations ont pris fin.

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner MONSIEUR JOE ORTONA, à titre de représentant au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-09-11-18

19. Nomination d'un substitut du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

ATTENDU QUE M. Joe Ortona a été désigné à titre de représentant au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal par le conseil des commissaires, le 11 septembre 2023, à la résolution n° 23-09-11-18;

ATTENDU QU'un membre substitut peut être désigné par le conseil des commissaires au CGTSIM;

Le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un substitut :

M. Jamie Fabian propose la candidature de M. James Kromida, qui décline la nomination;
M. Tony Speranza propose la candidature de M. Pietro Mercuri, qui accepte la nomination;
M. Joseph Lalla propose la candidature de M. Agostino Cannavino, qui accepte la nomination;
M. Daniel Tatone propose la candidature de M. Julien Feldman, qui décline la nomination;

Il n'y a pas eu d'autres nominations ou auto-nominations;

Sur une motion de M. Jamie Fabian, les nominations ont pris fin, tous en faveur.

M. Agostino Cannavino propose de procéder à un vote public.

Vote : 12-1-0. Motion adoptée. (M^{me} E. Israel a voté contre)

Votes pour désigner un substitut		Total des votes
M. Agostino Cannavino	M. A. Cannavino, M ^{me} E. Israel, M. J. Lalla	3 votes
M. Pietro Mercuri	M. J. Ortona, M ^{me} M. Corsi, M ^{me} S. De Vito, M. J. Fabian, M ^{me} R. Federico, M. J. Feldman, M. J. Kromida, M. P. Mercuri, M. T. Speranza, M. D. Tatone	10 votes

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner monsieur Pietro Mercuri à titre de membre substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-09-11-19

20.	<p><u>Rapport annuel du protecteur de l'élève 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le protecteur de l'élève doit soumettre à la commission scolaire un rapport annuel faisant état du nombre et de la nature des plaintes reçues, des mesures correctives recommandées et des suites qui leur ont été données;</p> <p>ATTENDU QUE M^e Laurence Sarrazin a soumis son rapport annuel à la Commission scolaire English-Montréal le 30 août 2023;</p> <p>ATTENDU QUE ledit rapport doit être joint au rapport annuel de la commission scolaire;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le rapport annuel du protecteur de l'élève 2022-2023 soit reçu et déposé.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-11-20</u></p>
21.	<p><u>Rapport annuel du commissaire à l'éthique 2022-2023</u></p> <p>Ce point est présenté à titre d'information.</p>
22.	<p><u>Rapport annuel du responsable du suivi des divulgations 2022-2023</u></p> <p>Ce point est présenté à titre d'information.</p>
23.	<p><u>Calendrier des réunions des comités de gouvernance 2023-2024</u></p> <p>Ce point est présenté à titre d'information.</p>
24.	<p><u>Rapport de la réunion du comité exécutif du 20 juin 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de gré à gré entre les Services des TI de la CSEM et COMPUGEN pour les produits Apple - Autorisation de participer à Collecto – Appel d’offres PS280-2023 – Audit de conformité - <u>Octroi de contrats de service</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appel d'offres PS23-0529 – Services d'impression - Appel d'offres PS23-0530 – Contrat ouvert (contrat à commandes) – Approvisionnement en produits d'épicerie sur demande - <u>Octroi de contrats de construction</u> <ul style="list-style-type: none"> - P-1915 – École Royal Vale – Rénovation de 3 nouvelles salles de classe et autres travaux - P-2105 – École Our Lady of Pompei – Projet de réfection majeur du bâtiment - P-2026 – École Merton – Projet de réfection majeur - PS22-0203 – Contrat ouvert (contrat à exécution sur demande) – Inspection, entretien et réparation des systèmes CVC - PS23-0412 – Contrat ouvert (contrat à exécution sur demande) – Entrepreneurs généraux - Droits d’adhésion à l'ACSAQ pour 2023-2024
25.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
26.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance du 5 septembre qui s'est poursuivie le 11 septembre 2023 soit levée à 19 h 20.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-09-11-26</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>